

# SOMMAIRE

**PRÉAMBULE** ..... **P.3**

**QUI COMPOSE L'ASSEMBLÉE ?** ..... **P.4**

**QUELLES SONT LES VALEURS PARTAGÉES DE L'ACV ?** ..... **P.5**

**QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DES MEMBRES DE L'ACV ?** ..... **P.7**

**QUELS SONT LES OBJECTIFS ET MISSIONS DE L'ACV ?** ..... **P.10**

**QUELS FONCTIONNEMENTS POUR LES INTERACTIONS DE L'ACV AU FIL DE L'EAU ?** ..... **P.12**

**COMMENT L'ACV VA T-ELLE TRAVAILLER ?** ..... **P.15**

**COMMENT L'ACV VA T-ELLE PRENDRE DES DÉCISIONS ?** ..... **P.18**

**COMMENT L'ACV VA-T-ELLE GÉRER SON BUDGET ?** ..... **P.20**

**COMMENT L'ACV DONNE-T-ELLE À VOIR SES ACTIONS ?** ..... **P.22**

**COMMENT L'ACV PEUT GÉRER LES COUACS ET AJUSTEMENTS ?** ..... **P.24**

**COMMENT L'ACV VA AUTO-ÉVALUER SON ACTION ?** ..... **P.25**

# PRÉAMBULE

Cette Charte de fonctionnement est un document fondateur qui a pour vocation d'**encadrer**, d'**affirmer** les **valeurs**, les **principes** et les **intentions** de l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne (ACV). Cette charte est le fruit d'un **travail collectif** réalisée par les membres de l'Assemblée Citoyenne et les facilitateur·rice·s. Sa rédaction a été menée de manière **collaborative**.

Elle reflète, tout au long des paragraphes, la raison d'être, les missions et le fonctionnement de l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne.



L'ACV est une instance de participation **ouverte à tou·te·s les villeurbannai·se·s**, créée par la ville de Villeurbanne pour donner la parole aux habitant·e·s.

Elle tend à promouvoir :

- La citoyenneté
- Le bien commun
- L'émergence d'initiatives citoyennes
- Le débat citoyen à l'échelle de Villeurbanne
- L'inclusion de l'ensemble des villeurbannai·se·s et surtout des personnes les plus éloignées de la vie publique locale.

## QUI COMPOSE L'ASSEMBLÉE ?

L'ACV est composée de citoyen·ne·s villeurbannai·se·s ayant 16 ans ou plus, de toutes nationalités, vivant·e, étudiant·e ou travaillant·e sur le territoire de la commune.

- 20 membres sont issus des instances existantes : conseils de quartier, conseil des aînés, conseils des jeunes
- 20 membres ont été tirés au sort parmi l'ensemble de la population
- 40 membres ont été tirés au sort parmi une liste de volontaires



# QUELLES SONT LES VALEURS PARTAGÉES DE L'ACV ?

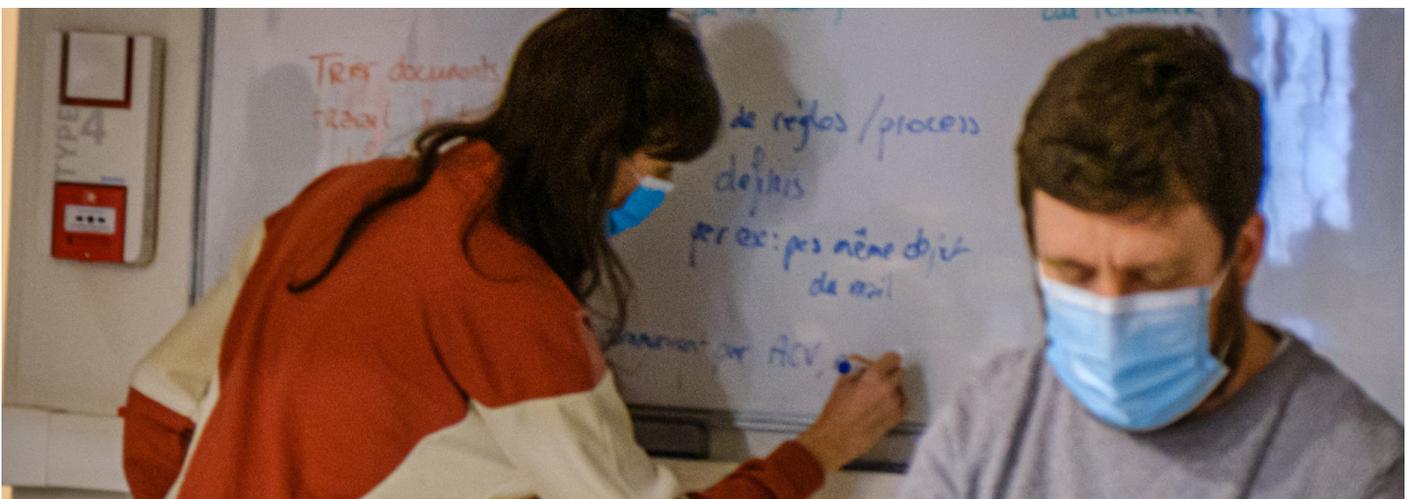
## Inclusion :

L'Assemblée Citoyenne doit porter une attention particulière à l'**inclusion** et au sentiment de **légitimité** de chacune et chacun (quel que soit son genre, son caractère, son bagage culturel, ses handicaps, ses forces, faiblesses, et singularités...)

**Chaque individu est singulier, vivant, parfaitement imparfait et vulnérable.** L'ACV implique :

- Une permission à la vulnérabilité tout au long du projet
- Une modulation des pratiques et méthodes en fonction des contextes
- Une adaptabilité des outils en fonction des personnes

**Indépendance** : L'Assemblée est indépendante et ne peut représenter aucun parti, ni lobby. Les membres ne peuvent pas cumuler un mandat électif politique et leur rôle de membre de l'ACV. Les membres de l'ACV parlent en leur nom propre et aucunement au nom des intérêts des groupes particuliers.



## Coopération :

L'ACV porte une démarche de **co-création**, permanente et solidaire, au service de l'ensemble des villeurbannai·se·s en particulier des plus fragiles et des «invisibles». La légitimité de cette instance démocratique sera amplifiée par le **caractère collectif du travail** mené et par la **coopération** à ses actions citoyennes d'un maximum de parties prenantes de Villeurbanne... (habitant·e·s, acteur·ice·s divers, élu·e·s, agents, expert·e·s...).

### Bienveillance :

L'Assemblée est un **lieu de confiance** où les membres s'engagent à **respecter les différences d'opinion** et l'originalité de chacun.e. Les membres de l'Assemblée activent continuellement une posture d'**entraide** entre elles et eux. Au sein de l'Assemblée, **les voix de chacun.e des membres sont toutes prises en compte à valeur égale.**

### Responsabilité :

Les membres de l'ACV s'engagent à **représenter la population dans son ensemble** et à ce que ses décisions et préconisations prennent également en compte le **respect de la faune et flore et de l'environnement** sous tous ses aspects.

### Transparence :

Les réunions et décisions de l'ACV se déroulent en toute transparence. Tou.te.s les membres reçoivent **les informations hebdomadaires au travers d'une newsletter numérique** dont les exemplaires papiers sont remis sur demande. Tou.te.s les membres de l'ACV ont accès à un **espace partagé** pour consulter les comptes rendus de tous les groupes de travail, même ceux auxquels iels n'appartiennent pas. Enfin, tous les 4 mois, les membres de l'ACV se voient remettre en main propre **un carnet de voyage restituant toutes les productions**, décisions et questions des 4 mois qui précèdent.



# QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DES MEMBRES DE L'ACV ?



## Mandat :

La durée du mandat des membres fondateur·ice·s est de **2 ans** afin de prendre en compte tout le travail d'ingénierie qu'ils ont porté avant de mettre en place les premières actions. Ensuite, chaque année, en Novembre, aura lieu une Assemblée Générale afin de renouveler 1/3 des membres. Lors de la première AG des membres fondateur·ice·s, c'est-à-dire en novembre 2022, un **tirage au sort** sera fait pour identifier le 1er tiers qui sera renouvelé en novembre 2023, le 2ème tiers qui sera renouvelé en novembre 2024 et le 3ème tiers qui sera renouvelé en novembre 2025. Ensuite, c'est **le tiers le plus ancien qui sera renouvelé lors des AG de novembre**.

Lors de ces renouvellements, le recrutement des nouveaux membres se fera sur des **profils identiques ou proches** des membres sortant·e·s ou par des profils de citoyen·ne·s

## Engagement de participation :

Les membres ont le devoir de **s'impliquer de façon proactive** et **bienveillante** dans l'exercice de leur mandat à l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne. Ils sont appelé·e·s à **intégrer différents groupes de travail selon leurs disponibilités** et leurs appétences personnelles. Les membres sont encouragé·e·s à **jouer un rôle de contributeur·ice·s-actifs**. Les membres de l'ACV s'engagent à **donner de leurs nouvelles** régulièrement aux facilitateur·rice·s et/ou autres membres de l'Assemblée et à **participer à des activités au moins tous les 3 mois**.

### Inactivité :

En cas d'**inactivité de plus de 3 mois et en absence de nouvelles**, une **lettre de rappel** est envoyée aux membres inactifs. Un **délai de 6 mois** est laissé pour se manifester, délai à l'issue duquel, **le ou la membre qui n'aura pas donné de réponse sera retiré•e**. Le renouvellement se fait sur un **profil identique** à celui du ou de la membre sortant•e (Volontaire/involontaire, âge, quartier, genre) et est envisagé dès l'envoi de la lettre de rappel, quitte à augmenter le nombre de membres de l'ACV. Les membres arrivés en cours de mandat intègrent **le tiers auquel appartenait le membre qu'il remplace**.

### Engagement lié à l'action collective :

Les membres de l'ACV s'engagent à **agir dans un esprit de communauté et de dévouement au collectif**, en s'interdisant tout intérêt et avantages personnels.

### Engagement de respect et de tolérance :

Les membres s'engagent à **respecter pleinement les droits fondamentaux de chacun•e** et à adopter un comportement **respectueux** tout au long de leur expérience dans l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne. Une importance particulière sera accordée au **respect de la parole et de l'opinion** d'autrui lors des débats et de prises de décisions. Chaque membre de l'Assemblée Citoyenne s'engage au **respect de la vie privée** des autres membres, en particulier les données, informations et coordonnées personnelles ne devront pas être divulguées ni utilisées à d'autres fins que le fonctionnement de l'ACV.

### Engagement de dialogue et de transparence vis-à-vis des citoyen•ne•s :

Les membres de l'ACV s'engagent à être **transparent•e•s** sur leurs actions et décisions tant auprès de la ville de Villeurbanne que de ses citoyen•ne•s. Ils informeront régulièrement les habitant•e•s de leurs travaux et prendront en compte leurs avis et propositions en retour.

### Engagement de confiance partagée et d'action :

L'ACV est un perpétuel mélange des cerveaux. C'est une **expérience démocratique** parfaitement imparfaite, un laboratoire

d'expériences, qui co construit de la réflexion et de l'action, teste des choses sur le terrain et, une fois testées, les ajuste. L'**engagement de confiance partagée** rappelle aux membres de l'ACV qu'il convient de laisser une chance aux idées proposées en leur absence. Les membres de l'ACV s'engagent à faire **confiance à ceux qui sont présent•e•s lors des réunions** afin qu'ils puissent avancer. Ceux qui sont moins présent•e•s peuvent ajouter des éléments, apporter des pierres à l'édifice, prolonger le travail du groupe quand iels le rejoignent et/ou en échangeant grâce aux outils de communication.



### **Engagement d'ouverture et d'aller vers :**

Les membres de l'ACV s'engagent à **ancrer toutes leurs initiatives sur le territoire villeurbannais** et à se nourrir des instances existantes et des projets déjà déployés sur le territoire. Les membres doivent s'assurer d'une **implication des acteur•ice•s du territoire** à toutes les étapes de leurs actions, en valorisant l'existant, assurant une continuité et respectant les réalités du terrain dans ce qu'elles ont de complexe ou facilitant. Au cours des différents projets menés par l'ACV, les membres de l'ACV auront pour mission d'**entrer en contact avec un maximum de citoyen•ne•s**, de ne laisser aucun territoire de côté et de donner une place importante à la démarche « **aller-vers** » et aux actions de proximité. Les membres s'engagent donc à prendre des initiatives permettant des **rencontres régulières** avec les citoyen•ne•s, les autres **instances démocratiques**, les **élus et agents de la mairie** ainsi que l'ensemble de l'écosystème villeurbannais.

# QUELS SONT LES OBJECTIFS ET MISSIONS DE L'ACV ?

## Faciliter la parole des citoyen·ne·s :

L'ACV a pour mission de **promouvoir la prise de parole et l'écoute des citoyen·ne·s**. Elle engage ses membres afin de faciliter l'**expression démocratique** des acteur·ice·s villeurbannai·se·s. Elle doit permettre à encourager la population à exprimer son opinion.

## Inclure :

Être membre de l'Assemblée implique d'**être à l'écoute** et **recueillir le point de vue** de l'ensemble des citoyen·ne·s et acteur·ice·s du territoire Villeurbannais (étudiant·e·s, travailleur·se·s, commerçant·e·s etc). L'ACV doit développer des actions pour **favoriser l'inclusion** dans la vie publique de personnes qui en sont éloignées.

**Le but est d'inclure les citoyen·ne·s dans le processus de décision publique et de leur donner un espace d'interpellation des élu·e·s et de valoriser leur expertise.**

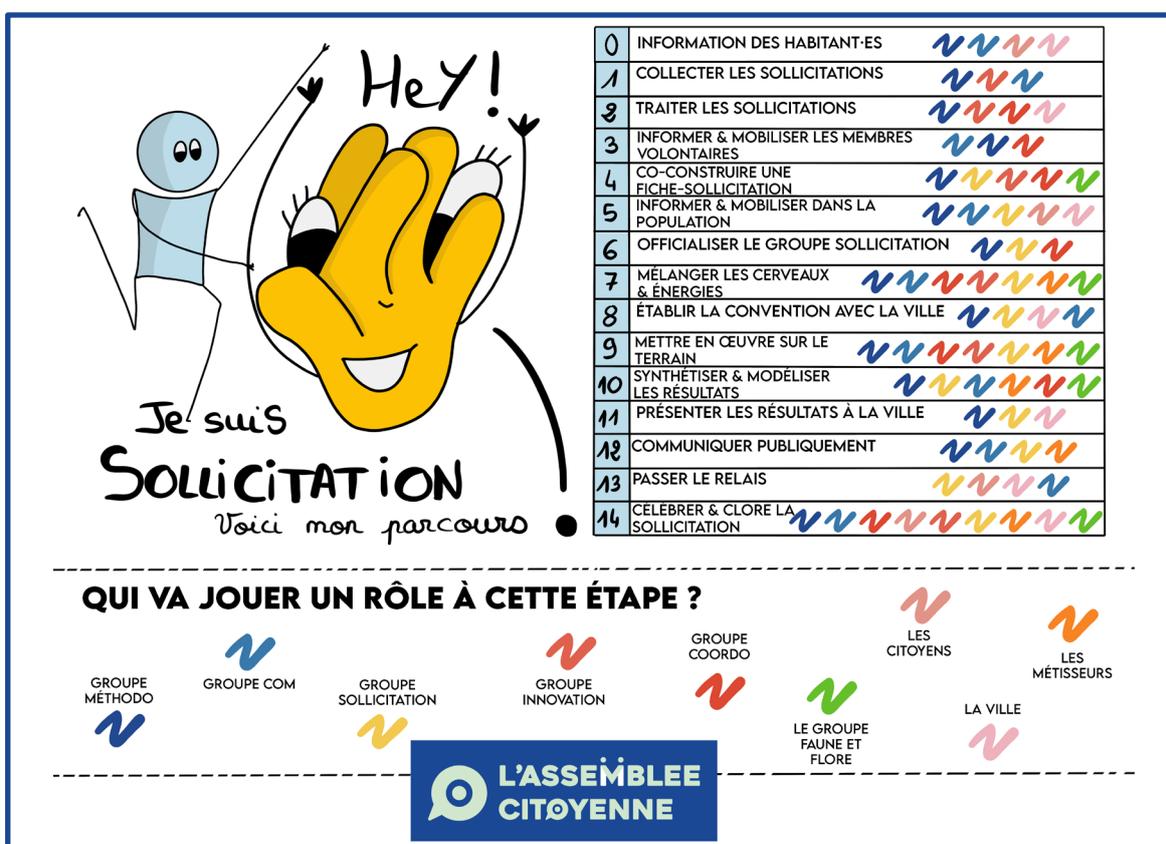


## Les sollicitations :

L'ACV va mener des **actions concrètes** pour répondre aux sollicitations qu'elle va traiter.

**Les sollicitations sont des sujets de concertation citoyenne dont va s'emparer l'ACV afin de pouvoir émettre un rapport, des propositions ou des avis.** Le dépôt d'une sollicitation peut être à l'initiative de l'exécutif municipal, des membres de l'ACV (auto-sollicitation) ou encore d'une partie des citoyen·ne·s villeurbannai·se·s.

La méthode de gestion d'une sollicitation se trouve dans le document "**Je suis sollicitation**" présentant les 14 étapes + l'étape 0 du processus.



## Aller vers :

**Inclure** un maximum de Villeurbannai·se·s, mener des initiatives citoyennes pour les Villeurbannai·se·s. Les membres de l'Assemblée Citoyenne seront amené·e·s **à aller à la rencontre** de leurs concitoyens villeurbannai·se·s pour **recueillir leurs paroles** et faire vivre les débats publics sur des sujets d'intérêt général. Iels ont la possibilité de mener différentes **actions de proximité** : banquets citoyens, tables participatives, cafés en pied d'immeuble, stands sur le marché et autres actions "d'aller vers".

# QUELS FONCTIONNEMENTS POUR LES INTERACTIONS DE L'ACV AU FIL DE L'EAU ?

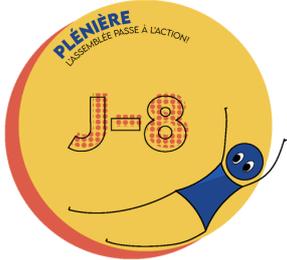
## Les facilitateur·ice·s :

Les facilitateur·ice·s **appuient et organisent** les événements de l'ACV et veillent à l'**accessibilité de ses actions**. Ce sont des **réfèrent·e·s** chargé·e·s d'**inclure**, d'**informer**, de **mobiliser** et d'**accompagner** les membres jusqu'à janvier 2023.

Ils ont été mandaté·e·s par un marché public et sont rémunéré·e·s par la Ville de Villeurbanne. Chaque membre de l'ACV peut contacter un·e facilitateur·ice et **demandeur un échange** avec lui ou elle. Le rôle des facilitateur·ice·s est, au terme de leur mandat, l'**autonomie de l'ACV**, ainsi celle-ci peut évoluer au fil de l'eau.



### LES INFOS DE LA SEMAINE



## L'HEBDO DE L'ASSEMBLÉE

RETROUVEZ ICI LES DATES CLÉS DE LA SEMAINE, LES LIENS VOUS PERMETTANT DE VOUS Y INSCRIRE, LES INFORMATIONS IMPORTANTES, LES VOTES AUXQUELS VOUS DEVEZ PARTICIPEZ ET LES RELEVÉS DE DÉCISIONS !

RETROUVEZ VOTRE VERSION PAPIER AU LOCAL SI BESOIN ;)



Les choses s'accélèrent du côté des préparatifs de la première Plénière : la plénière aura lieu le **samedi 26 mars de 9h30 à 13h à l'espace**

## La communication interne :

Chaque membre doit avoir **accès aux informations de l'ACV**. Les messages doivent être **clairs et adaptés** à tous types de publics. Ils seront partagés sur les **différents canaux de communication** adaptés à chacun·e.

**La newsletter hebdomadaire** doit être partagée avec l'ensemble des membres chaque jeudi, avec toutes les informations et dates clés nécessaires.

**Des permanences** sont très régulièrement mises en place pour permettre aux absent·e·s de se remettre à jour.

## Les binômes :

Tous les 3 mois, un **tirage au sort attribue un nouveau binôme** à chacun.e des membres. Les membres de l'ACV ont la possibilité de nourrir ce lien particulier en organisant des **temps privilégiés** entre binômes et en s'**entraidant** dans l'aventure de l'Assemblée Citoyenne. Les binômes peuvent se représenter l'un l'autre lors des groupes de travail, événements ou réunions. Ils peuvent même se **donner procuration lors des votes**.

## Quelques règles à appliquer lors de réunions de travail :

- Être dans une posture d'entraide
- Accueillir la vulnérabilité et la diversité tant des autres que de soi
- Être co-responsable du cadre
- Appliquer une clause de réactivité
- Oser passer à l'action
- Vivre la réunion comme un voyage ensemble
- Accepter l'imperfection
- Lâcher prise
- Se faire plaisir
- Oser être parfaitement imparfait & unique



## Quelques règles à appliquer lors de débats avec l'ensemble des membres :

- Un·e facilitateur·ice garant·e de l'animation et de la fluidité de la parole est désigné·e
- La personne qui s'exprime ne peut être interrompue jusqu'à la fin de son argumentation, sauf à la demande du ou de la facilitateur·ice ou en respect d'un cadre, et/ou d'une consigne qui a été préalablement posée
- Chaque membre est tenu·e de respecter l'opinion et les arguments d'autrui et de réagir avec respect
- Il convient d'éviter les opinions appartenant à un parti ou à une préférence politique ou religieuse
- Chaque membre doit avoir la possibilité de donner son avis et d'être écouté·e lors du débat

## L'ACV et son écosystème :

L'ACV a un **contact privilégié à la mairie** qui peut intervenir en tant qu'intermédiaire et avec lequel il est possible d'échanger sur des questions spécifiques lors des débats et rendez-vous. L'ACV est **ouverte à tous types de partenariats** avec les différent·e·s acteur·ice·s du territoire de Villeurbanne (associations, conseils de quartiers, entreprises...)



# COMMENT L'ACV VA T-ELLE TRAVAILLER ?

## Adaptée et adaptable :

Il est nécessaire de **faire vivre l'ACV** et de lui laisser la liberté d'**évoluer**. Pour cela, les méthodes proposées sont agiles et adaptables en fonction des spécificités, diversités et vulnérabilités des publics qui la composent.



## Les plénières & AG :

**Quatre Plénières** seront organisées chaque année, elles ont les objectifs suivants :

- Réaliser le point d'étape de chaque groupe de travail
- Donner la possibilité aux membres de changer de groupe de travail
- Voter les sollicitations et les travaux de co-construction en cours
- Définir les grands axes et feuilles de routes pour la suite

Elles sont organisées conjointement entre les membres et les facilitateur·ice·s. Les élu·e·s et représentant·e·s de la ville peuvent être invité·e·s à ces plénières. Suivant nécessité sur des sujets spécifiques.

**Une AG** est organisée chaque année, elle a pour objectif :

- Présenter les travaux l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne
- Renouveler 1/3 des membres

- Voter et prendre des décisions structurelles
  - Présenter le rapport d'activité et le budget de l'Assemblée
- Elles sont organisées conjointement entre les membres et les facilitateur·rice·s. Les AG sont publiques.

### Groupe de travail :

Des groupes de travail ont été créés pour assurer l'ensemble des fonctions de l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne :

- Communication (interne, externe)
- Coordination
- Méthodologie
- Innovation (veille, séminaire, mode de décision)
- Faune et flore
- Budget participatif

L'ACV peut créer d'autres groupes de travail au gré de ses besoins.

Il est possible pour chaque membre d'**intégrer un ou plusieurs groupes de travail**. Les différents groupes de travail (sauf budget participatif) sont chargés à terme de **s'auto-animer** et de traiter les sujets spécifiques en rapport avec leurs thématiques. Ils sont accompagnés par les facilitateur·ice·s les 6 premiers mois de leur existence puis sur demande en fonction des besoins.

Les groupes de travail sont tous présentés sur des canevas dont le contenu est mis à jour par les membres eux-mêmes à chaque plénière en prenant en compte les évolutions du groupe.



## Réunion :

Chaque groupe de travail s'engage à prévoir **au minimum une réunion par mois** (sauf juillet et août). La date et la durée de la réunion seront déterminées à l'avance. Une **personne désignée** sera chargée de **prendre des notes** afin de réaliser un **compte rendu détaillé de la réunion**. A l'issue de la réunion seront établies les actions à réaliser d'ici la prochaine réunion.

## Rôles et apports de la Mairie :

L'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne accompagne la collectivité dans sa **transition démocratique**. Pour cela, la mairie tient les membres informé·e·s de **tous les dispositifs de participation citoyenne à venir**. Les élu·e·s qui le souhaitent peuvent apporter une contribution active au fonctionnement de l'Assemblée, à sa demande, notamment en faisant le lien entre les porteurs d'une mission, les services de la collectivité et les élu·e·s concernés. La mairie s'engage également à mettre à disposition **un lieu de vie et des moyens** (dans des limites budgétaires et des conventions) permettant à chacun·e de participer compte tenu de son niveau de ressources, de son temps et de son organisation familiale.

## Formation :

Les membres de l'Assemblée Citoyenne bénéficient de **modules de formation**. Les formations portent principalement sur le **fonctionnement de la collectivité**, la manière d'animer un collectif ou sur la gestion de projet. Des formations peuvent être organisées selon les besoins et la demande des membres.



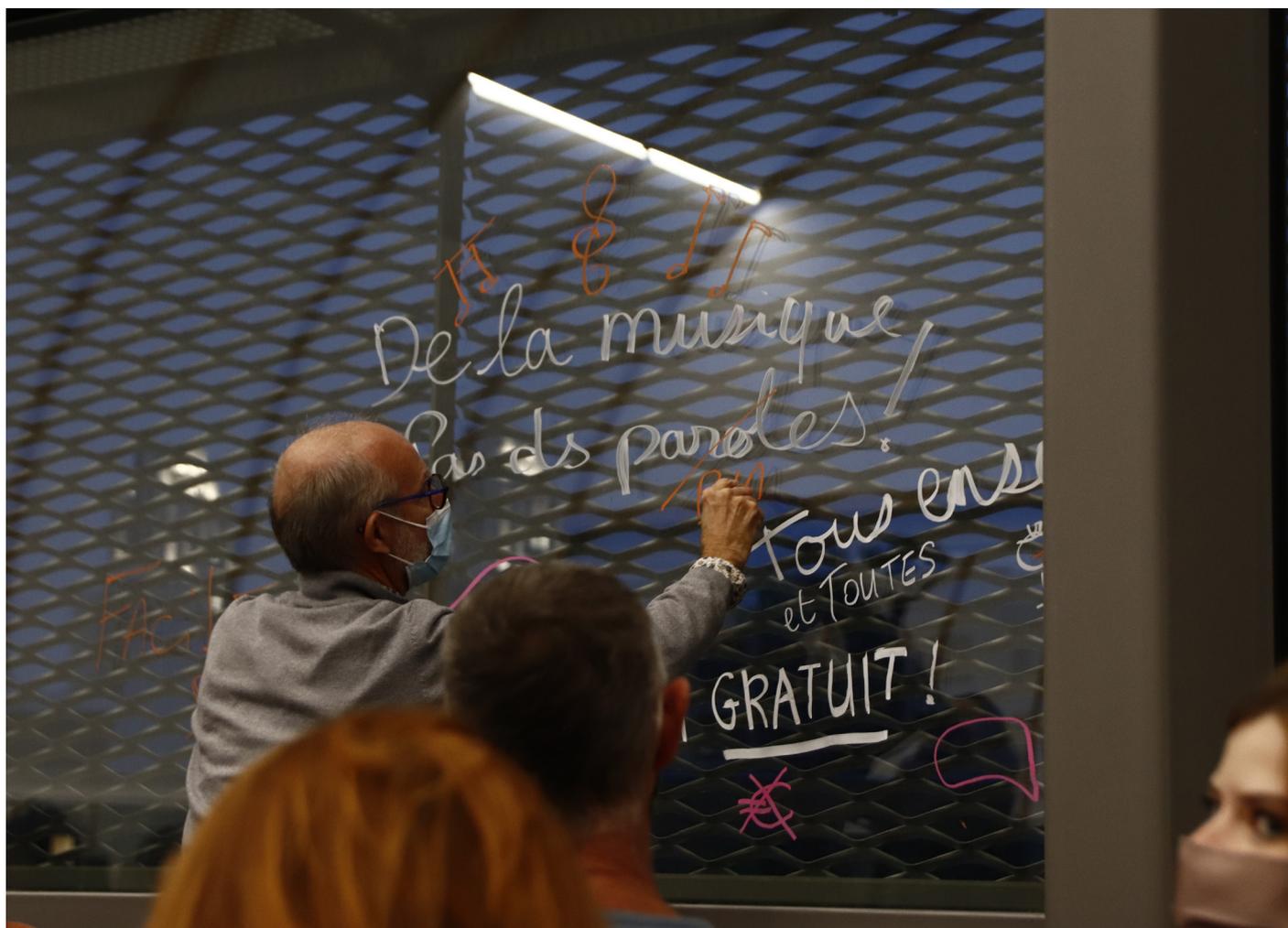
# COMMENT L'ACV VA T-ELLE PRENDRE DES DÉCISIONS ?

## Acter les documents clés/pilier/fondateur de l'Assemblée :

Chaque texte clé de l'Assemblée est le fruit d'un travail de **co-construction**. Chaque production doit être **votée et validée** lors des plénières.

## Organisation des votes et prises de décision en plénière/AG :

L'organisation des votes pourra être pensée sur mesure lors des différentes plénières par les membres du groupe innovation et coordination. L'ACV pourra donc expérimenter une **multitude de manières de voter** et décider (en présentiel, en ligne et par procuration). Une procédure par défaut a tout de même été co-construite, elle doit respecter les éléments suivants :



- Les membres doivent être prévenu·e·s de la date et du sujet au minimum à J-21 avant une votation
- Un vote ne peut être validé qu'avec au moins 60% de taux de participation des membres actif·ve·s
- L'objet et le contenu de vote devra être partagé à l'ensemble des membres par le biais de la newsletter à J-7
- Une permanence accompagnée et animée, d'une journée, doit être organisé à J-5 pour permettre aux membres de lire, questionner et de s'appropriier les textes
- Un·e membre peut voter par procuration 1 membre/1 procuration, sous réserve d'une lettre de procuration et à raison exceptionnelle
- A l'issue du vote, la décision devra apparaître sur la newsletter de la semaine suivante.



### **Déroulement de vote et dépouillement :**

- Présentation du sujet et des enjeux principaux par les membres volontaires
- Chaque membre ira voter tour à tour par vote papier à déposer dans une urne. Les bulletins de votes comportent les mentions suivantes :
  - « J'adopte le texte en test jusqu'à la prochaine plénière »
  - « J'adopte le texte jusqu'à la prochaine Assemblée générale »
  - « Je n'adopte pas le texte »
  - « Je ne me prononce pas »
- En complément du vote en direct, les membres absent·e·s pourront voter en ligne sur le même délai
- Le dépouillement se fera directement à l'issue de cette phase avec l'annonce du résultat
- La mention ayant le plus de vote l'emporte sur les autres
- En cas d'égalité, un second tour sera réalisé avec les mentions égalitaires

# COMMENT L'ACV VA-T-ELLE GÉRER SON BUDGET ?

## Pilotage du budget :

Le groupe de travail « coordination » pilote le budget de l'ACV avec les facilitateur·ice·s. Une fois **décidées par les membres** et en accord avec les demandes des différents groupes de travail, **ce sont les facilitateur·ice·s qui activent les dépenses**. Chaque dépense doit faire l'objet d'un **justificatif** (facture)

## Une feuille de route annuelle est présentée lors des AG :

Un budget de **12.000 euros par an** est affecté à l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne. Les validations des dépenses importantes dépendent d'une feuille de route établie et votée par les membres lors des AG.



### Le choix budgétaire :

Les choix budgétaires doivent être déterminés par les membres, ces choix doivent intégrer les dépenses suivantes :

- Impressions
- Papeterie
- Courriers
- Téléphone / Internet
- Aménagement des locaux
- Nettoyage
- Nourriture et amuses bouches
- Budget Com'
- Blog / Site / Réseaux Sociaux
- Remboursement des frais liés à l'inclusion
- ...

### Frais liés à l'inclusion :

- Mobilité / Transport des membres ayant besoin
- Gardes d'enfants
- Adaptation aux membres aux horaires décalés
- Langue
- Malentendants
- Fracture numérique
- Distanciel
- ...



### Principe éthique de la gestion du budget :

Les gestionnaires du budget de l'ACV doivent garantir la transparence de l'utilisation de budget et éviter tout abus ou profits personnels. Aussi les membres de l'Assemblée devront se poser les questions suivantes avant d'engager une dépense :

- Puis-je privilégier la récupération ?
- Puis-je mutualiser avec la Ville de Villeurbanne ou les autres instances démocratiques ?
- Puis-je mutualiser avec les prestataire de la ville ?
- Puis-je acheter le plus local possible et/ou responsable ?

## COMMENT L'ACV DONNE-T-ELLE À VOIR SES ACTIONS ?

### Communiquer avec les Villeurbannai·se·s :

S'adresser **régulièrement** aux villeurbannai·se·s au travers d'une **information claire, continue, gratuite et compréhensible** de tou·te·s.



## Médias et réseaux sociaux :

Les membres auront, à terme, à disposition un site internet et des comptes de réseaux sociaux pour :

- Maintenir le lien avec les villeurbannai·se·s et diffuser l'information
- Mobiliser et aller vers les citoyen·ne·s
- Développer le réseau de l'ACV
- Partager un contenu varié sur ses actions concrètes
- Rencontrer et interagir avec des citoyen·ne·s via des projets collaboratifs, des sondages

## Organiser des évènements et réunions hors les murs :

Dans le but d'être au cœur de la citoyenneté villeurbannaise, des réunions de travail ou évènements peuvent être organisés dans des lieux du quotidien villeurbannais. Une carte interactive est à la disposition des membres pour organiser ces réunions.

## Carnet de voyage :

L'ACV édite tous les **3 ou 4 mois un carnet de voyage** donnant à voir toutes ses actions. Ce carnet a un usage interne mais il peut être **montré par les membres** à leurs interlocuteurs afin de valoriser l'ACV et son rôle de membre.

## Les compagnons de l'Assemblée :

L'ACV doit **communiquer régulièrement** avec les compagnons de l'Assemblée, lui donner à voir ses actions et assurer le recrutement en continue de compagnons. C'est dans la base de données des compagnons que sont tirés au sort les membres volontaires.



# COMMENT L'ACV PEUT GÉRER LES COUACS ET AJUSTEMENTS ?

## Communiquer :

L'ACV veillera à une **bonne communication** et à privilégier les échanges afin d'éviter les couacs possibles. Les membres s'engagent à **cultiver une politique de communication non violente** et de débat dans des conditions sereines.

## Co-construire au jour-le-jour :

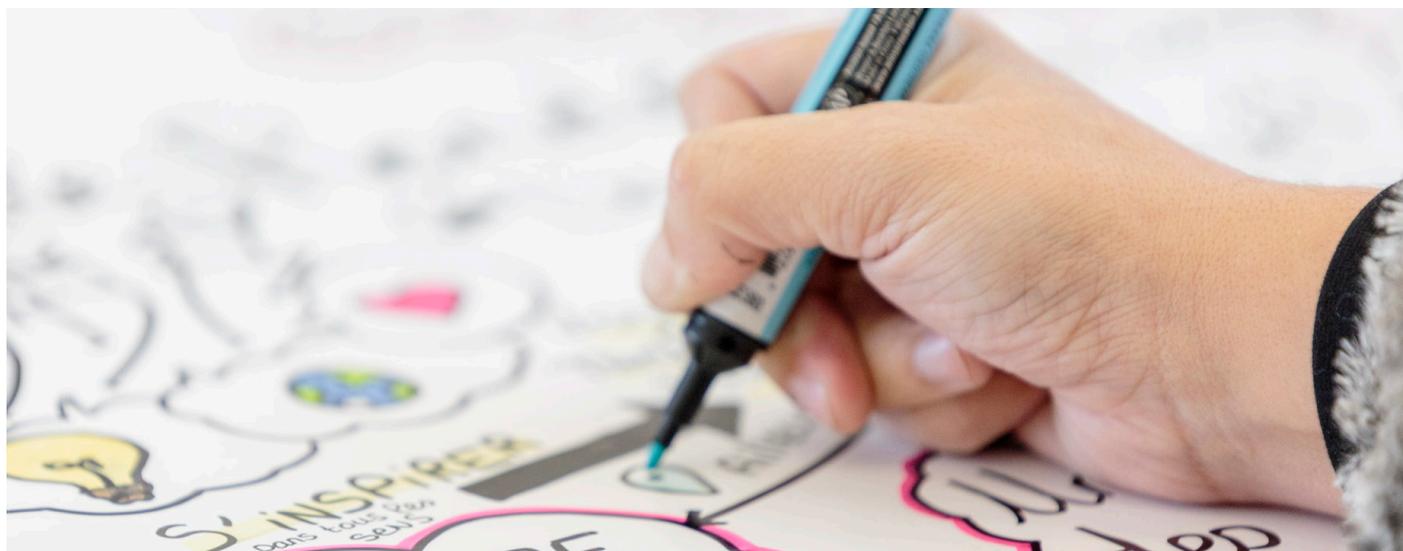
Les modalités de gestion de l'ACV peuvent être évaluées et ajustées. Afin de mieux répondre à ses objectifs, **les dispositions de la charte peuvent être également adaptées à tout moment**, sous conditions de **votation**.

## Les facilitateur·ice·s :

En cas de litige interne ou externe, de tension, de doute, de besoin d'ajustement, les facilitateur·ice·s sont appelés à tenir un **rôle de médiation entre les partis**. Les facilitateur·ice·s font **respecter les règles** de fonctionnement de la charte, des termes du **marché public** et du **processus de sollicitation**. Iels s'assurent de la **bonne circulation de l'information** pour l'ensemble des membres. Iels veillent à ce que toute atteinte à cette charte fasse systématiquement l'objet d'un **rappel ou d'un signalement**.



# COMMENT L'ACV VA AUTO-ÉVALUER SON ACTION ?



## Mesurer l'implication des membres et l'efficacité des réunions :

Les facilitateur·ice·s sont chargé·e·s de **réaliser des mesures semestrielles de l'implication** des membres et de la fréquence des réunions. Ce rapport sera **partagé avec la ville de Villeurbanne** et les **membres de l'Assemblée**.

## Rétrospectives :

L'**AG** annuelle et les **plénières** seront l'occasion pour les membres de réaliser une rétrospective sur les actions réalisées. Une **comparaison du planning prévisionnel avec les actions passées** sera réalisée. Ces moments seront également **des temps de célébration des victoires** quelles qu'elles soient.

## Des voyants clés & canevas :

Chaque groupe de travail devra remplir, avant chaque plénière, des **canevas et voyant clés** leur permettant de faire le point sur l'avancement de leur projet.

## Efficacité de la gestion des sollicitations :

Chaque année, le **groupe de travail coordination** sera chargé de **mesurer l'efficacité** de la gestion des sollicitations au côté du groupe méthodologie.

## La cartographie :

Réaliser une cartographie des partenaires de l'ACV afin de se rendre compte du **rayonnement de l'ACV** sur les villeurbannai·se·s et Villeurbanne.

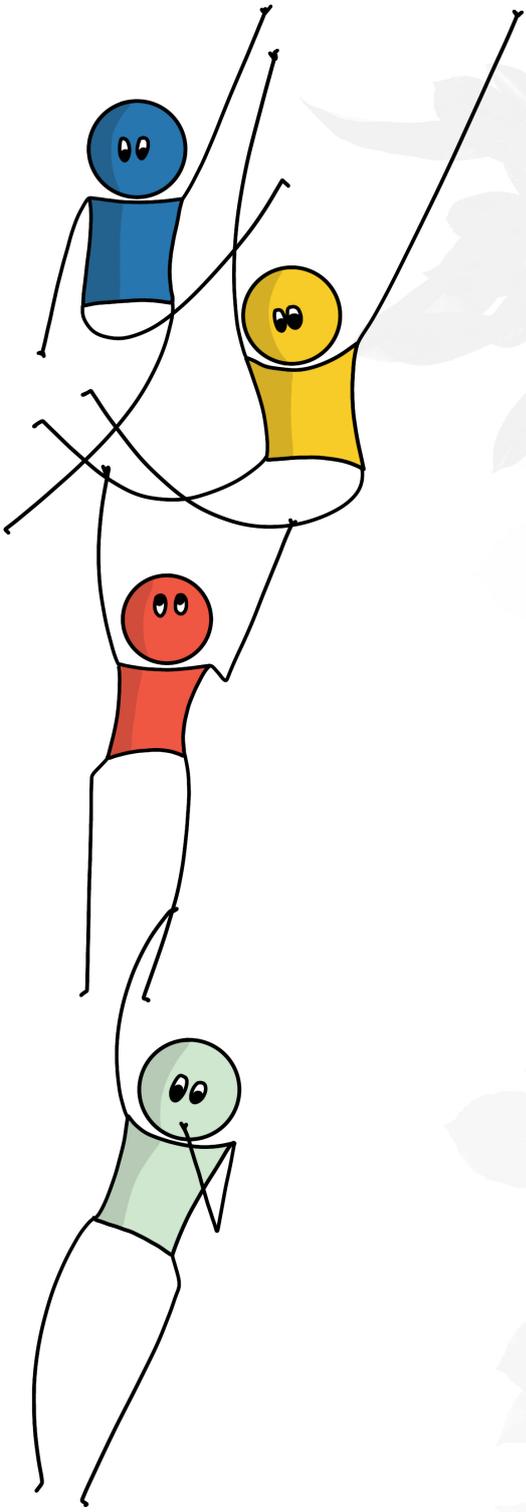


Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Nom :

Prénom :



## DRIVE GROUPES DE TRAVAIL

<https://urlz.fr/h6JC>



## COUCOU !

<https://urlz.fr/hNZG>



## CARTOGRAPHIE PARTAGÉE

<https://urlz.fr/hNZE>

